

CAESARSTONE – Garantie à vie résidentielle

1er Avril 2013

Caesarstone Canada Inc. (« Caesarstone ») dont le siège se trouve 8885 Jane St, Concord (Ontario), garantit à partir de la date d'installation initiale les matériaux défectueux en raison d'un défaut de fabrication lorsqu'ils sont fabriqués et installés par un fabricant autorisé Caesarstone. Vous trouverez une liste des fabricants autorisés Caesarstone à l'adresse www.caesarstone.ca. La présente garantie s'applique à la réparation ou au remplacement des matériaux défectueux qui ont été installés de manière permanente à l'intérieur d'une résidence. Le choix entre la réparation et le remplacement des matériaux relève de l'entière discrétion de Caesarstone. Pour demander un service en vertu de la présente garantie, vous devez communiquer avec la société qui vous a vendu les matériaux de surface de quartz Caesarstone dans les trente (30) jours suivant le défaut de tels matériaux.

La présente garantie à vie résidentielle est réservée exclusivement au propriétaire initial d'une maison unifamiliale dans laquelle des matériaux de surface de quartz Caesarstone ont été initialement installés. Dans le cas d'une maison unifamiliale neuve, la présente garantie est offerte au premier propriétaire de la maison et elle est transférable conformément aux modalités prévues ci-dessous.

Modalités

La présente garantie s'applique aux matériaux de surface de quartz Caesarstone installés après le 1er avril 2013.

1. La présente garantie s'applique uniquement aux matériaux de surface de quartz Caesarstone et ne concerne pas les autres produits, y compris les produits de surface de quartz fabriqués ou fournis par un tiers, à l'exception de Caesarstone.
2. La présente garantie s'applique uniquement aux matériaux de surface de quartz Caesarstone installés de manière permanente à l'intérieur de maisons unifamiliales, qui n'ont pas été déplacés de leur installation initiale. Si, après ou durant l'installation, vous décidez que vous n'aimez pas la couleur ou le fini que vous avez choisi, la présente garantie ne s'applique pas.
3. La présente garantie ne s'applique pas aux résidences dont le propriétaire n'est pas l'occupant. Consultez la garantie commerciale pour en savoir plus. La présente garantie ne s'applique pas aux matériaux ou aux services qui n'ont pas été intégralement réglés.

Caesarstone Canada
Head Office
200-8885 Jane Street
Concord, ON L4K 2M6
Tel 416 322-4000
Fax 905 760 9350

Burnaby, BC
Showroom and Warehouse
5555 Trapp Avenue, Unit 109
Burnaby, BC V3N 0B2
Tel 604 638-1485
Fax 604 638 1486

Calgary, AB
Showroom and Warehouse
49 Aero Drive NE, Unit 14
Calgary, AB T2E 8Z9
Tel 403 476-9880
Fax 403 476-9881

Montreal, QC
Showroom and Warehouse
2 Hotel-de-Ville
Dollard-des-Ormeaux, QC
H9B 2P5
Tel 514-389-2999
Fax 514-389-3133

4. La présente garantie s'applique uniquement aux matériaux entretenus conformément aux instructions de soin et d'entretien Caesarstone. Vous trouverez les instructions de soin et d'entretien à l'adresse www.caesarstone.ca. Elles peuvent être révisées selon les besoins quand de nouveaux produits d'entretien apparaissent sur le marché.
5. Vous devez enregistrer vos matériaux de surface de quartz Caesarstone dans les trente (30) jours suivant la date d'installation afin d'activer votre garantie en remplissant le formulaire en ligne accessible à l'adresse www.caesarstone.ca. Si vous n'enregistrez pas vos matériaux, vous devez présenter une preuve d'achat sous la forme d'une copie de la facture ou du reçu original, indiquant le nom du propriétaire, le marchand autorisé et le fabricant autorisé Caesarstone avec toute demande de service en vertu de la présente garantie. Vous trouverez une liste des fabricants autorisés et des marchands autorisés Caesarstone à l'adresse www.caesarstone.ca.
6. Vous devez accepter de coopérer avec Caesarstone ou ses mandataires autorisés concernant l'inspection des matériaux et de nous aider à nous acquitter des obligations nous incombant en vertu de la présente garantie.
7. La présente garantie est transférable en vertu des conditions suivantes : Le premier propriétaire ou le propriétaire initial a activé la garantie auprès de Caesarstone comme indiqué ci-dessus. Le premier propriétaire ou le propriétaire initial envoie par écrit le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du nouveau propriétaire. Le nouveau propriétaire reçoit alors une garantie limitée de 10 ans proportionnelle, à compter de la date de l'installation initiale. En aucun cas la garantie transférée n'excède dix (10) ans à partir de la date de l'installation initiale.
8. En cas de défaut des matériaux de surface de quartz Caesarstone dû à un défaut de fabrication, Caesarstone répare ou remplace, à son entière discrétion, de tels matériaux. Caesarstone cherche à obtenir le meilleur résultat possible si elle décide de réparer ou de remplacer l'installation. La correspondance de la couleur n'est toutefois jamais garantie.
9. Toutes les décisions relatives à la présente garantie relèvent de l'entière discrétion de Caesarstone. Aucun représentant, marchand, vendeur, distributeur, fabricant ou personne d'autre n'est autorisé à donner de garantie ou à faire des promesses au nom de Caesarstone en ce qui concerne les matériaux de surface de quartz Caesarstone.

Exclusions:

1. Utilisation à des fins commerciales. L'utilisation commerciale comprend sans s'y limiter, l'utilisation dans un magasin, des biens loués, des bureaux ou tout autre lieu d'affaires.
2. Les matériaux de surface de quartz Caesarstone installés à l'extérieur.
3. Les matériaux de surface de quartz Caesarstone utilisés comme revêtement de sol.
4. L'utilisation non autorisée ou l'abus. L'utilisation non autorisée ou l'abus comprennent sans s'y limiter, les dommages liés à la manutention inadéquate des matériaux, les dommages découlant de la chaleur excessive ou d'une exposition irrégulière à des conditions météorologiques, l'abus physique ou chimique, les dommages résultant de soins ou d'un entretien inadéquats et les dommages dus aux chocs excessifs.
5. La main-d'œuvre employée pour retirer, fabriquer ou réinstaller les matériaux de surface de quartz Caesarstone ou pour d'autres activités similaires nécessaires pour le remplacement ou le retrait des matériaux défectueux.
6. Les rayures. Le quartz Caesarstone est un matériau très dur et très résistant aux rayures, mais il n'est pas inrayable. Dans le cadre des soins et de l'entretien, il faut faire preuve de prudence et utiliser une planche à découper.

7. L'entretien courant. L'entretien courant comprend mais sans s'y limiter la remise en état mineure comme l'élimination de taches et de taches d'eau en suivant les techniques indiquées dans les instructions de soins et d'entretien Caesarstone, en ligne à l'adresse www.caesarstone.ca.
8. Les défauts dus au non-respect par les fabricants ou les installateurs des procédures de fabrication et d'installation prescrites et établies par Caesarstone. La fabrication et l'installation non conformes relèvent de la responsabilité exclusive du fabricant et de l'installateur.
9. Les défauts qui étaient visibles au moment de la fabrication et qui n'ont pas pu être évités pendant la fabrication. Les fabricants doivent procéder à des inspections visuelles de tous les matériaux avant la fabrication et une nouvelle fois avant l'installation.
10. L'aspect ou la performance des joints, des adhésifs, de la pâte à calfeutrer ou d'autres éléments accessoires. Une fois que le matériau est installé, les deux raisons principales du décollement ou de la fissuration des joints sont le ripage ou le déplacement du substrat, du mobilier ou de la fondation et le choc thermique. Un choc thermique peut se produire lorsqu'une casserole, un plat ou un autre contenant ou objet chaud est posé sur le comptoir pendant une période prolongée. Il est recommandé de toujours utiliser des sous-plats ou des maniques. Ces problèmes ne sont pas considérés comme des défauts matériels et sont traités par le propriétaire dans le cadre des instructions de soins et d'entretien.
11. L'utilisation créative du matériau, y compris le pliage ou la flexion.
12. Le matériau qui a été crénelé ou dont l'épaisseur a été réduite.
13. L'installation d'éviers.
14. La fixation d'attaches mécaniques directement dans le matériau.
15. Les défauts dus au support inadéquat de l'installation, ce qui comprend les porte-à-faux excédant les recommandations fournies par Caesarstone, qui sont supportés de manière non appropriée.
16. Les ébréchures et les fissures, y compris mais sans s'y limiter celles résultant du coupage ou du polissage à sec ou du non-respect des exigences minimales relatives aux bordures.
17. Les bords biseautés où les joints ne sont pas correctement coupés.
18. La modification du fini appliqué en usine. Les problèmes découlant du polissage en magasin relèvent de la responsabilité exclusive du fabricant.
19. Les marques temporaires ordinaires sur les finis dépolis, comme les traces de métal, de doigt ou d'autres signes de la vie quotidienne. Le formulaire signé « Considérations spéciales sur le soin des finis dépolis Caesarstone » doit être envoyé à Caesarstone ou à ses cessionnaires si un fini dépoli est commandé au fabricant, pour que vous reconnaissiez avoir pris connaissance de la présente exclusion de garantie. Ce formulaire doit être signé par l'utilisateur et le propriétaire de l'installation terminée.
20. Les modifications supplémentaires, telles que la plomberie, l'électricité, les carreaux, les meubles, le revêtement de sol, etc. qui sont nécessaires pour réparer ou remplacer les matériaux de surface de quartz Caesarstone couverts en vertu de la présente garantie.

21. Les variations naturelles de la couleur, de la taille, de la forme et de la répartition des motifs du quartz naturel ou les variations naturelles du ton de l'arrière-plan. Ces caractéristiques sont inhérentes au matériau dont elles sont des caractéristiques uniques. Les échantillons de couleurs fournis aux clients, marchands et fabricants sont uniquement représentatifs et ne sont pas des reproductions exactes de ce qui sera installé dans votre maison.

22. Les petites tâches ou petits défauts irréguliers liés à la matrice de la couleur. Un certain nombre de tâches ou de défauts est inhérent au procédé de fabrication et n'a pas d'incidences sur l'intégrité structurelle du matériau.

Des renseignements importants sur le produit se trouvent à l'arrière de chaque plaque de matériaux de surface de quartz Caesarstone. Le fait de retirer ces renseignements du produit annule la garantie. Caesarstone n'est pas responsable des dommages ou des blessures causés, en totalité ou en partie, par les actes de la nature, l'état des chantiers et la conception architecturale ou technique, les mouvements structurels, les actes de vandalisme ou les accidents.

Non applicable au Québec. Caesarstone décline toute responsabilité contractuelle ou délictuelle pour les pertes ou les dommages directs, indirects, consécutifs, particuliers, exemplaires ou punitifs découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser les matériaux de surface de quartz Caesarstone couverts par la présente garantie. Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects. Dans ce cas, les limitations ou exclusions ci-dessus ne vous concernent pas.

CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE L'INTÉGRALITÉ DE LA GARANTIE DE CAESARSTONE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET DÉCLARATIONS, ORALES OU ÉCRITES.

NON APPLICABLE AU QUÉBEC OU EN SASKATCHEWAN : SAUF STIPULATION EXPRESSE AUX PRÉSENTES, AUCUNE AUTRE GARANTIE N'EST DONNÉE EN CE QUI CONCERNE LES MATÉRIAUX CAESARSTONE, ET CAESARSTONE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES NON ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES, Y COMPRIS DANS LA LIMITE PERMISE PAR LA LOI, LES GARANTIES POUVANT EXISTER EN VERTU DE LA LOI NATIONALE, PROVINCIALE OU LOCALE, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER LA GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINES PROVINCES OU DIVERS PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES. DANS CE CAS, LES LIMITATIONS CI-DESSUS NE VOUS CONCERNENT PAS.

La présente garantie vous accorde des droits légaux particuliers, et vous pouvez également détenir d'autres droits qui peuvent varier d'une province à l'autre.

Caesarstone Canada	Burnaby, BC	Calgary, AB	Montreal, QC
Head Office	Showroom and Warehouse	Showroom and Warehouse	Showroom and Warehouse
200-8885 Jane Street	5555 Trapp Avenue, Unit 109	49 Aero Drive NE, Unit 14	2 Hotel-de-Ville
Concord, ON L4K 2M6	Burnaby, BC V3N 0B2	Calgary, AB T2E 8Z9	Dollard-des-Ormeaux, QC
Tel 416 322-4000	Tel 604 638-1485	Tel 403 476-9880	H9B 2P5
Fax 905 760 9350	Fax 604 638 1486	Fax 403 476-9881	Tel 514-389-2999
			Fax 514-389-3133